



## Réexamination de la pension alimentaire

Par **mjeanne78**, le **20/03/2008** à **11:07**

bonjour, mon mari paie une pension alimentaire de 600 euros par mois pour sa fille de 7 ans. son ex-femme est prof, vit seule avec leur fille et propriétaire de leur ancienne maison. or en ce moment nous 4 (mon mari, nos 2 enfants et moi) n'arrivons pas à joindre les 2 bouts avec un budget de 400 euros mensuel pour l'alimentaire car je suis en congé parental pour élever notre fille de 10 mois.

Ma belle-fille a pour résidence principale le domicile de sa mère mais passe tous les mercredis, 1 we sur 2 et la moitié de ses vacances avec nous.

Mon mari aimerait demander la revision de la pension alimentaire afin qu'elle soit revue à la baisse de moitié.

A t-il le droit? comment y procéder?

Merci d'avance pour votre réponse.